

Saskatchewan.—En Saskatchewan, des représentants du gouvernement et de l'entreprise privée ont fondé en octobre 1943 un Conseil de reconstruction chargé de s'occuper des problèmes de reconstruction. Des sous-comités nommés par le conseil accomplissent une grande partie du travail.

Alberta.—Le programme général de l'Alberta a été préparé par la Commission de la reconstruction d'après-guerre, formée de représentants du gouvernement et de l'entreprise privée, avec l'aide technique du Conseil de recherches de l'Alberta. Un comité de direction des enquêtes d'après-guerre a entrepris une vaste enquête économique dans la province en vue de déterminer les moyens de production et la demande des consommateurs durant l'après-guerre. Le ministère des Travaux publics a aussi créé une Commission de consultation et de bien-être social des anciens combattants pour aider les anciens militaires.

Colombie-Britannique.—L'assemblée législative de la Colombie-Britannique participe au programme d'organisation d'après-guerre par l'intermédiaire du Conseil du rétablissement d'après-guerre, tandis que le programme d'organisation du gouvernement relève du Comité consultatif interministériel du développement industriel.

Sous-section 2.—Exécution des projets

Les projets provinciaux de reconstruction d'un caractère économique, formulés durant la guerre, n'ont encore été mis que partiellement en œuvre. Plusieurs programmes à court terme sont remis à plus tard ou se réalisent plus lentement qu'on ne l'avait prévu à cause de la rareté de la main-d'œuvre, des matières premières et de l'outillage. L'exécution de certains des plus ambitieux programmes économiques de longue haleine est entravée parce que les provinces et le gouvernement fédéral n'arrivent pas à conclure un accord général sur les relations fédérales-provinciales. Cette situation entraîne aussi une modification des programmes dans le domaine social et le domaine du bien-être public.

L'établissement d'organismes provinciaux dont la fonction première est d'organiser l'économie et de coordonner cette organisation dans le programme pourrait bien être une des plus importantes conclusions des études sur la reconstruction commencées durant la guerre. Peuvent compter parmi ces organismes, le ministère des Relations fédérales-provinciales au Manitoba; le ministère des Relations fédérales et municipales au Nouveau-Brunswick; le ministère de la Reconstruction dans l'Île du Prince-Édouard; la Commission consultative et économique de la Saskatchewan, formée de certains ministres provinciaux assistés d'un secrétariat; et le Bureau de la reconstruction, qui relève d'une commission du Conseil exécutif de la Colombie-Britannique, aidé par le Comité consultatif interministériel du développement industriel. Le ministère de l'Organisation et du Développement de l'Ontario et le ministère des Affaires économiques de l'Alberta sont aussi chargés de formuler des lignes de conduite, mais leurs fonctions embrassent en outre un travail administratif important.

En même temps que ces organismes ont été établis, les bureaux administratifs des gouvernements provinciaux ont élargi leurs cadres afin de pouvoir accorder plus d'attention à l'encouragement de l'industrie secondaire (sous-section 3, ci-dessous) et à l'établissement de l'aide et des services dans le domaine du bien-être social (sous-section 4). L'expansion des services provinciaux pour atteindre l'industrie primaire (sous-section 5) est moins prononcée, mais quand même évidente.